

Séance du 17 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept juin à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie De Almeida, Maire.

Etaient présents : Mmes/Mrs DE ALMEIDA Sylvie, CARLE Jean-Pierre, DORION Marie-Micheline, MINET Céline, BOYAVAL Cédric, VIOLLETTE Francine, FROIDURE Francis, TOURNEUR Éric, CAUX Jean-François, BOYAVAL Muriel, ROYNEAU Marie, PETIT Éric, SOYER Gratiella, BARBIER Mélanie, SAUVE Christophe.

Etaient absents : M. FROIDURE Laurent, M HUET Julien

Était absent excusé : Mme BRAILLY Ingrid donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA Sylvie

Madame BOYAVAL Muriel a été nommée secrétaire de séance.

1. Demande de subvention association Aide et Soins à Domicile

Mme le Maire donne lecture du courrier de l'association Aide et Soins à Domicile par lequel le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'octroi d'une subvention. Le montant de cette subvention est de 2 850€ (1.50€ / habitant basé sur la population INSEE de 2018 : 1867 hbts)

Le Conseil Municipal sur proposition de Madame le Maire, à l'unanimité décide le versement de la subvention annuelle à l'association Aide et Soins à Domicile d'un montant de 2 850€.

2. Cinéma Vox : Encaissement des chèques départementaux remis aux collégiens

Les collégiens de 4^{ème} et 3^{ème} se sont vus remettre des chèques culture et sport par le conseil départemental avec lesquels, ils peuvent payer les activités de loisirs dans les structures qui ont conventionné avec le département.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil d'accepter ces chèques au cinéma le Vox et propose qu'il soit rendu la monnaie aux enfants quand le ticket d'entrée est inférieur à la valeur faciale du chèque.

A l'unanimité, les conseillers municipaux acceptent cette proposition.

3. Convention Centre de Gestion ; Inspection en matière de Santé et Sécurité

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le décret 85/603 du 10 juin 1985 prévoit la mise en place d'une organisation visant à mettre en place les règles d'hygiène et de sécurité au travail. L'autorité territoriale doit alors désigner un agent chargé de la fonction d'inspection. Cette mission se compléxifie ce qui rend cette tâche fastidieuse.

Madame le Maire informe le conseil de l'existence d'un service Prévention au sein du Centre de Gestion de la Somme, à qui pourrait être confiée cette mission.

L'Assemblée Délibérante autorise à l'unanimité Madame le Maire à revêtir de sa signature la convention avec le Centre de Gestion visant à assurer la mission d'Inspection Hygiène et Sécurité au travail.

4. Convention Centre de Gestion : Contrat d'assurance des Risques Statutaires

Le Centre de Gestion de la Somme a consulté les communes affiliées pour mutualiser un contrat d'assurance statutaire pour garantir les frais à la charge des collectivités en cas d'arrêt de travail d'un agent.

Le Centre de Gestion va donc lancer une consultation qui aura pour but de retenir la meilleure offre.

Madame le Maire propose de rejoindre ce groupement en précisant, cependant qu'à l'issue de la consultation chaque collectivité est libre de signer ou pas, le contrat qui aura été retenu pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rejoindre le groupement et confie au Centre de Gestion la charge de négocier le contrat d'assurance statutaire.

5. Modification du tableau des effectifs

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que deux agents bénéficient d'un avancement de grade et qu'il convient dès lors de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Suppression d'un emploi :

- d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- d'adjoint technique à temps non complet 27.5/35^{ème}

Et Création d'emploi :

- d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet 27.5/35^{ème}

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par les membres de l'Assemblée Délibérante.

6. Délégation de Service Public Réseaux communaux d'Assainissement

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du terme du contrat d'affermage pour l'exploitation du réseau d'Assainissement.

Signé au 1^{er} septembre 2009, ce contrat arrive à échéance au 31 août 2021.

Il s'avère que la situation sanitaire à retarder la consultation des entreprises et qu'il convient de repousser l'échéance de quelques mois.

A l'unanimité, et suivant la proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal autorise la signature d'un avenant de prolongation de délégation de Service Public et de porter l'échéance du contrat au 31 décembre 2021.

7. Extension du cimetière

Madame le Maire présente l'évolution des négociations avec le propriétaire et le locataire du terrain que la commune entend acquérir en vue de l'extension du cimetière communal.

Elle indique également que le coût d'achat et d'aménagement va reposer uniquement sur l'exercice 2021, bien que cet investissement bénéficiera à tous pour quelques décennies.

Elle propose par conséquent de lancer la réalisation d'un emprunt, et informe les conseillers de la consultation, d'établissement bancaires.

Le Crédit Agricole a répondu avec l'offre la plus avantageuse sur les trois simulations proposées par Madame le Maire à savoir, un emprunt de 100 000€ sur une période de 10,15 et 20 ans. Les taux fixes respectifs sont de 0.85 ; 1.16 et 1.27%.

L'Assemblée Délibérante sur proposition de Madame le Maire décide de la réalisation d'un emprunt de 100 000 € sur une période de 20 ans destiné à l'acquisition de la parcelle ainsi qu'à son aménagement et autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à cet emprunt.

8. Fédération Départementale de l'Energie : Adhésion de la commune de Salouël

La commune de Salouël demande son adhésion à la FDE 80. Madame le Maire rappelle que toute nouvelle demande d'adhésion doit être délibérée dans toutes les communes déjà membres. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Salouël à la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme.

9. Contrat Emploi Compétences

Madame le Maire présente le nouveau dispositif du Contrat Emploi Compétences destiné aux publics les plus éloignés du marché du travail.

La durée de travail hebdomadaire aux emplois est de 30 heures sur une période de 12 mois renouvelable et la rémunération doit être au moins égale au SMIC. La participation financière de l'Etat est de 40%.

Madame le Maire propose le recrutement de trois personnes entrant dans ce dispositif, pour le service technique, l'animation et le culturel.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de Madame le Maire.

Monsieur TOURNEUR Éric vote contre.

10. Bibliothèque

Dans le cadre d'une demande de financement, il convient de délibérer sur le montant alloué à l'achat de livres. Madame le Maire rappelle que les crédits ouverts au budget primitif 2021 s'élèvent à 6000 € pour la médiathèque et propose d'attribuer 5000€ de cette somme à l'achat de livres imprimés.

A l'unanimité de Conseil Municipal approuve la proposition de Madame le Maire.

11. Décision modificative n°1

Madame le Maire propose à l'Assemblée délibérante de modifier le budget primitif comme suit :

Dépense investissement

Article 2111 Achat de terrain :	100 000,00
Article 458191 Opération C°/tiers :	<u>2 630,00</u>
	102 630,00€

Recettes d'investissement

Article 1641 Emprunt :	100 000,00
Article 458291 Opération C°/tiers :	<u>2 630,00</u>
	102 630,00€

A l'unanimité, les membres du Conseil approuve ces modifications budgétaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Madame le Maire,

Les conseillers présents,